



# ÉDITORIAL

JEAN-HERVÉ LORENZI \*

PHILIPPE TRAINAR \*\*

Ce numéro de la *Revue d'économie financière* est consacré à l'industrie de l'assurance. Se pose une question essentielle pour la compréhension : peut-on vraiment parler d'une industrie de l'assurance ? La réponse peut paraître évidente, elle nécessite néanmoins un examen très approfondi car, de sa réponse, dépend la compréhension du développement de ce secteur d'activité. Pour aller plus loin, nous pouvons évoquer plusieurs définitions de l'industrie de l'assurance.

La première s'impose : elle repose sur l'identité du produit offert par les différents concurrents. Naturellement, cette identité ne s'apprécie pas en termes d'homogénéité des produits concernés, ce qui serait une condition irréaliste, mais en termes de « chaîne de substituabilité » entre ces produits du point de vue de la demande. En l'occurrence, ce serait l'opération d'assurance, c'est-à-dire l'offre de couvrir un risque, dans le cadre d'un contrat d'assurance, contrat aléatoire régi par le Code civil, qui définirait l'industrie de l'assurance et en délimiterait les frontières. Le *board* de l'*International Accounting Standard* a, toutefois, pu estimer, de façon certes quelque peu imprudente, mais néanmoins symptomatique du type de problème que cette définition de l'industrie peut poser, qu'un risque financier n'est pas un risque d'assurance. Ce qui est sûr, c'est que dans cette acception, un produit dérivé n'est pas un produit d'assurance.

Ceci nous conduit à une seconde définition qui repose, elle, sur la technique de production. Dans cette perspective, ce serait la mutualisation et l'inversion du cycle de production qui en résulte (l'assureur encaisse le

\* Professeur à l'Université Paris-Dauphine.

\*\* Directeur des Affaires économiques, financières et internationales de la FFSA.



prix de son service - la prime - avant de fournir la prestation - l'indemnisation du sinistre -), qui serait au cœur de la définition. Cette spécificité, en effet, différencie nettement l'assurance des montages financiers qui, à l'instar de la titrisation, dispersent le risque en faisant appel au marché, mais qui ne le mutualisent pas. En revanche, elle ne permet pas de différencier l'assurance d'autres activités économiques qui reposent sur un processus de production inversé et partiellement mutualisé, comme les services sur base d'abonnement, par exemple.

Quant à la troisième définition, elle s'appuie sur la nature même du producteur. Il s'agit donc de l'ensemble des sociétés réglementées par les directives européennes d'assurance et soumises, pour ce qui concerne la France, au contrôle de la Commission de contrôle des assurances de la mutualité et des institutions de prévoyance qui définirait l'industrie de l'assurance. Mais cette définition n'est pas plus satisfaisante que les précédentes dans la mesure où elle conduirait à exclure les sociétés de réassurance ou, à tout le moins, les captives de réassurance et les courtiers, du champ de l'industrie de l'assurance, alors même qu'ils en constituent des acteurs essentiels.

Finalement, l'industrie de l'assurance ne peut se définir que par la combinaison de ces trois définitions : elle regroupe l'ensemble des entreprises qui offrent une couverture de risque caractérisée par une inversion du cycle de production et dont l'activité est réglementée par les directives européennes sur l'assurance.

Ce faisant, on retrouve la définition classique de l'économiste Kutznets (1966) pour lequel « une industrie est définie par ces caractéristiques que sont la matière première (le risque), le processus de production (la mutualisation) et le produit (la couverture du risque dans des conditions encadrées par une réglementation *ad hoc*) ». L'industrie de l'assurance ne se définit donc pas seulement par un type d'opération, mais aussi par les conditions particulières imposées à cette opération et par le fait que ces opérations sont proposées par des entreprises dont l'activité est soumise à une réglementation particulière.

Paradoxe, les caisses de solidarité des tailleurs de pierre, au temps des pyramides, anticipaient plus l'industrie de l'assurance que les prêts à la grosse aventure maritime de la Renaissance, lesquels se rapprochaient plutôt de la titrisation et des *cat'bonds*. Et l'apparition de ces grands acteurs que sont les Llyods, *Hand in hand* ou *Equitable* au XVII-XVIII<sup>ème</sup> siècles permettent de dater le départ d'une véritable industrie de l'assurance et le début de cette longue histoire qui nous conduit à l'industrie puissante et stratégique que nous connaissons aujourd'hui.

Tout ceci n'est pas anodin car nous sommes, de ce fait, conduits à centrer notre analyse de la couverture des risques, non point sur les risques eux-mêmes, mais sur l'offre de couverture. En réalité, il s'agit de



se focaliser sur les acteurs qui bâtissent ces couvertures, qui permettront aux agents économiques d'affronter les différents risques. Comme l'illustrent les contributions de ce dossier, cette approche incite à se demander si ce n'est pas l'offre de couverture, plutôt que le risque, qui est structurant pour la dynamique de nos sociétés contemporaines. De fait, c'est l'offre de couverture qui transforme un danger en un risque que l'on peut affronter, c'est elle qui permet à nos entreprises de s'engager dans des activités nouvelles, d'innover, de créer et de poursuivre leur développement économique, social et technologique. Ceci nous conduit à nous séparer du courant d'analyse centré sur la « société du risque ». En s'en tenant au risque, en « substantialisant » celui-ci et en ignorant la dialectique subtile qui le relie à la production de couverture, Ulrich Beck est voué à dramatiser, au-delà du raisonnable, le défi que les nouveaux risques présentent pour nos sociétés et à minimiser, en conséquence, nos capacités de réponse.

C'est donc là toute l'ambition de ce numéro, illustrer clairement la capacité de l'industrie de l'assurance à relever les défis des nouveaux risques et à se transformer pour offrir des solutions innovantes.

En effet, l'univers des risques couverts a fortement évolué au cours des 20 dernières années. Les risques couverts par les assureurs sont aujourd'hui plus endogènes (cf. risques technologiques ou jurisprudentiels), progressifs (cf. risques climatiques) et corrélés (cf. amiante). Ils sont aussi plus diffus (cf. risques de réputation), imprévisibles (cf. terrorisme, épidémie) et irréversibles (cf. risques NBC). Ils sont enfin plus nombreux et plus graves. Ces évolutions vont se renforcer, du simple fait de la croissance démographique, des concentrations humaines, de la complexité accrue du progrès technologique, de la mondialisation et d'un équilibre des pouvoirs de plus en plus imprévisible entre le législatif, l'exécutif et le juge.

Parallèlement, l'industrie de l'assurance a vécu une intensification de la concurrence en son sein. Les assureurs étrangers se sont imposés comme des concurrents à part entière avec 22 % du chiffre d'affaire national, contre seulement 12 % il y a 10 ans. Des risques d'arbitrage réglementaire sont apparus, liés à la mise en œuvre non harmonisée des directives d'assurance par les contrôles nationaux. De nouveaux acteurs se sont affirmés avec la percée exemplaire des bancassureurs en vie et bientôt en non vie.

D'autres cherchent à s'affirmer avec la concurrence de la grande distribution aux réseaux plus traditionnels ou la descente de la chaîne de la valeur par les constructeurs automobiles.

Mais cela n'est pas tout : l'industrie de l'assurance a dû absorber récemment un cumul exceptionnel de chocs, l'attentat du *World Trade Center*, la dérive de la responsabilité civile, la crise économique



mondiale et la crise financière des marchés boursiers. En dépit de ces chocs, l'industrie française de l'assurance affiche aujourd'hui un taux de marge de solvabilité qui est supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans et qui est orienté à la hausse, en vie comme en non vie. La maîtrise des coûts de production, l'innovation et la mise en place de nouvelles techniques de gestion des risques, l'internationalisation enfin avec 32 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, contre seulement 22 % il y a 10 ans, ont joué un rôle fondamental dans l'adaptation du secteur qui a su conserver, dans le même temps, son identité profonde.

Certes, les frontières entre assurance privée, secteur public et marché financier se sont déplacées, notamment du fait des bouleversements avec les évolutions qu'ont connues les produits dérivés, l'assurance dépendance, la réforme des retraites, les attentats terroristes et la responsabilité des professions de santé. Elles vont continuer à se déplacer avec la titrisation et la mise en place de l'Union nationale des complémentaires d'assurance maladie. Quant à la protection des assurés, des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes à l'entreprise d'assurance, elle devrait être améliorée au terme de la réforme de la solvabilité des sociétés d'assurance (Solvabilité II) et, il faut l'espérer, au terme de la conception des nouvelles normes comptables (IAS et IFRS).

Pour autant, l'industrie de l'assurance conserve son identité et sa raison d'être sociale. Certes, les produits dérivés et la titrisation complètent l'offre d'assurance, mais ils ne la remplacent pas. Le « tout marché financier » s'est révélé n'être qu'une simple utopie. En conséquence, les marchés financiers et l'industrie de l'assurance sont condamnés à cohabiter et à se conforter l'un l'autre. De même, bien que l'État tente d'agrandir son territoire en rognant sur les compétences de l'assurance, il ne peut, en aucun cas, s'en passer, que ce soit pour assurer des bâtiments publics, pour compléter la réforme de la retraite par des plans d'épargne retraite, pour assurer les professions de santé, pour maintenir une couverture terroriste... L'État et l'industrie de l'assurance doivent, non seulement cohabiter, mais aussi et surtout coopérer. En conclusion, la valeur ajoutée de l'industrie de l'assurance, notamment par rapport aux marchés financiers et à l'État, réside tout entière dans la dynamique d'innovation technique et commerciale de ses entreprises, dynamique qui permet d'étendre ou de modifier le champ de la mutualisation en fonction des circonstances, de façon à réduire le coût du risque pour l'assuré.

Pour illustrer ces différents aspects du sujet, le présent dossier s'articule autour de quatre parties :

- dans une première partie, sont précisés les contours de la couverture des risques d'assurance en distinguant ces risques des risques financiers (P. Picard), en positionnant la couverture d'assurance par rapport à la



prévention ou à la précaution (F.X. Albouy) et en délimitant le champ de l'assurabilité (Ch. Gollier) ;

- dans une seconde partie, est donné un aperçu de la diversité et de la multiplicité de l'offre d'assurance, en présentant les spécificités de l'assurance-vie (C. Fath et H. Juvénat), de l'assurance retraite (A. de Saint-Martin), de l'assurance santé (D. Bazzochi), de l'assurance automobile (J.L. de Boissieu) et de la couverture des risques catastrophiques (Th. Masquelier), sans oublier la place particulière de l'actuaire dans les sociétés d'assurance (J. Berthon) ;

- dans une troisième partie, sont cernés plus précisément l'identité de certains acteurs de l'assurance et les défis plus particuliers auxquels ils sont confrontés, que ce soit les mutuelles d'assurance (J. Azéma), les assureurs vie (M. Villatte), les réassureurs (D. Kessler), les captives de réassurance (Ch. Jimenez et B. Mahot) ou les courtiers (R. Leblanc). Une analyse des spécificités de l'assurance américaine complète utilement ce tableau (P. Kaltwasser et B. Salzmann) ;

- dans une quatrième partie, enfin, sont étudiés les grands enjeux de l'assurance contemporaine dont, après une vue synthétique (J.Ph. Thierry), sont retenus plus particulièrement ceux concernant les perspectives du contrôle prudentiel (Ph. Jurgensen), l'achèvement du marché unique (G. de La Martinière), la réforme des normes comptables (Ch. Vincensini) et de la solvabilité (K. van Hulle), le contrôle des groupes (D. Duverne et J. Maire), les stratégies de diversification (S. Schich), le défi de la globalisation financière (S. Mottet), l'émergence du risque juridique (J. Kullmann), la contribution au développement (A. Bayala) et la micro-assurance (M. Nabeth).

L'ensemble de ces contributions permettra, sans nul doute, de préciser les contours de cette si belle industrie de l'assurance.

